



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article349>

1000 articles pour un volcan, aucun pour une élection constituante !

- Ils ont fait, font, feront des Constituantes - Islande -



Date de mise en ligne : lundi 29 novembre 2010

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Il fallait vraiment chercher, le samedi 27 novembre, pour savoir que les électeurs islandais étaient appelés à élire leur Assemblée Constituante.

523 citoyens s'étaient portés candidats pour être membres d'une assemblée de 25 à 31 constituants élus au suffrage universel direct et représentant les 320000 habitants de l'île.

Une première pour les islandais qui s'étaient contenté de « déroyaliser » la Constitution danoise après la déclaration de leur indépendance en 1944.

On avait presque oublié l'effondrement économique de l'île, l'année qui a suivi le krach boursier de New York en 2007 et la faillite des trois principales banques islandaise en défaut de remboursement de leurs clients britanniques et hollandais.

S'en étaient suivis une chute du niveau de vie de la population, la nationalisation de ces banques, de nouvelles élections générales, la succession de gouvernements à majorité gauche-vert et d'interminables négociations avec les institutions bancaires internationales.

Tout cela sans pour autant satisfaire les citoyens islandais qui se prononcèrent par referendum contre tout remboursement des dettes des banques dont les dirigeants étaient poursuivis pour fraudes et enrichissement illicites.

Plusieurs thèmes sont maintenant proposés au débat des constituants, correspondant aux sujets les plus fréquemment évoqués, même si cette Assemblée Constituante peut aussi se saisir de thèmes supplémentaires.

En particulier, seront soumis à la décision de cette Assemblée :

- ▶ les bases de la constitution islandaise et ses concepts fondamentaux ;
- ▶ l'organisation des branches législatives et exécutives et les limites de leurs pouvoirs ;
- ▶ le rôle et la place du Président de la République ;
- ▶ l'indépendance de la magistrature et leur surveillance des autres détenteurs de pouvoirs gouvernementaux ;
- ▶ les mesures pour les élections et les circonscriptions électorales ;
- ▶ la participation des citoyens au processus démocratique, y compris l'organisation de référendum, y compris un référendum sur une loi constitutionnelle ;
- ▶ le Transfert des pouvoirs souverains aux organisations internationales et conduite des affaires étrangères ;
- ▶ les affaires environnementales, y compris la propriété et l'utilisation de ressources naturelles.

Il s'agit donc de l'élaboration d'un nouveau contrat social et, pour un tel objectif, il faut, ce que beaucoup, ici, semblent ignorer, la participation de toute la nation.

Aujourd'hui où, partout en Europe, les parlements sont soumis aux chantages d'institutions essentiellement soumises aux intérêts financiers pour voter des plans de rationnement des populations et de pillage des fonds sociaux et publics, où on donne de plus en plus le pouvoir à ceux qui amplifient les dégâts en profitant d'un système de privilèges et d'inégalités, cet évènement indique, une fois encore, que seule la souveraineté du peuple permettra de trouver une issue politique à la crise économique et sociale.

Pas étonnant, alors, que l'affirmation de ce principe par les Islandais se heurte à un profond silence.